

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : PRU Flamants-Iris : aide départementale à la construction de 13 logements
locatifs sociaux par l'OPH 13 Habitat à Septèmes-les-Vallons

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une participation de 153 601 €, dans le cadre de la convention ANRU « Flamants Iris », destinée à accompagner la réalisation de 13 logements sociaux hors site à Septèmes les Vallons dont la base subventionnable s'élève à 2 015 766 €.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2006-16020A au chapitre 204, fonction 72, article 2041782 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.
M. VERANI s'abstient.

ADOpte
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée